



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 74

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

Mai-juin 2021

Actualité

Crise sanitaire et vaccination
Meurtre de Rambouillet :
Communiqué de l'UNSA Police **p 2**

Actualité

Pour une autre politique du
médicament, les propositions de
l'UNSA. **p 3**

Actualité

CDCA,
en période de crise sanitaire. **p 4**
Dans les CDCA, l'UNSA est impliquée :
témoignages. **p 5**

Ferpa

Contribution de la FERPA à la
consultation engagée par l'Union
Européenne.

Vie de l'Unsa

Élections TPE. **p 6**

Actualité

Fin de vie.
Conditionnalité des aides
Publiques. **p 7**

Consommation

Lire les étiquettes. **p 8**

CDCA en période
de crise sanitaire...

LE 1^{ER} MAI NE DOIT PAS DEVENIR QU'UN SOUVENIR

Derrière la journée du 1^{er} mai, plus d'un siècle de lutte sociale. En voici un bref rappel.

Le 1^{er} mai 1886, de nombreux salariés des USA se mettent en grève et manifestent en revendiquant la journée de 8 heures. Après d'âpres combats, qui ont entraîné des morts, les 8 heures sont officialisées aux USA, l'internationale socialiste prend forme en instaurant de ce jour la journée internationale des travailleurs.

En France, le 1^{er} mai 1891, portant la même revendication, des manifestants sont arrêtés par une funeste fusillade à Fourmies. En 1906, le Gouvernement Clémenceau crée le Ministère du travail, en 1919, la journée de 8 heures est légalisée... Puis, sous la pression des syndicats, le 1^{er} mai 1920 est décrété journée chômée.

Le 1^{er} mai 1936, sera particulièrement animé car il se situe au milieu de la grande vague de grèves du front populaire.

En 1941, le Maréchal Pétain cherche à récupérer cette journée et déclare le 1^{er} mai 1942 « fête du travail et de la concorde sociale ». Ensuite, l'expression « fête du travail remplacera définitivement « fête des travailleurs ».

Le 1^{er} mai 1948, cette journée devient chômée et payée, mais de plus en plus un enjeu de luttes symboliques.



Cette année encore, le contexte actuel ne permettra pas d'organiser de grands rassemblements dans des conditions satisfaisantes. Mais cette journée peut être l'occasion pour l'UNSA (actifs et retraités) d'exprimer sa solidarité envers les travailleuses et travailleurs les plus exposé(e)s et les plus fragiles.



Jean-Marc Schaeffer

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry
93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

Sommaire

Après 17 jours de confinement, si la progression de l'épidémie marquait le pas autour du 20 avril, le taux d'incidence (nombre de cas pour 100 000 habitants) restait significativement élevé, de l'ordre de 353. Le seuil d'alerte est, rappelons-le, de 50 pour 100 000 personnes.

La stratégie vaccinale et ses limites

La vaccination est désormais ouverte à tous les plus de 60 ans, aux personnels de plus de 55 ans exerçant des professions à risque, et désormais à 400 000 personnes de plus de 55 ans exerçant des métiers dits de seconde ligne (conducteurs de bus, caissières, agents d'entretien et de nettoyage, éboueurs etc...)

Reste à obtenir un rendez-vous vaccinal, si près de 25% des Français de plus de 16 ans ont bénéficié de leur première injection, beaucoup rencontrent encore des difficultés à obtenir une date de rendez-vous. Y compris, parmi les personnes très âgées, ou les personnes exerçant des métiers à risque.

Bien que soupçonné d'être à l'origine de quelques rares cas de thrombose, le vaccin de Janssen a reçu l'agrément de l'Agence Européenne du médicament, laquelle estime que le rapport bénéfices-risques "reste positif" malgré l'ajout des thromboses rares à la liste des effets secondaires.

AstraZeneca, vaccin mal aimé

Reste le vaccin AstraZeneca, le mal-aimé. S'il a permis à l'Angleterre de s'extraire d'une situation sanitaire à haut risque, à la fin de l'automne 2020, il reste affecté d'une image négative. D'abord, par les difficultés d'approvisionnement, liées à des contrats mal finalisés, et à la priorité donnée au marché britannique par rapport au marché européen. Ensuite, à cause de doutes sur son efficacité et sur d'éventuels effets secondaires. Enfin, par l'effet négatif provoqué par la suspension de son utilisation, par l'Allemagne, puis par la France. Ces errements successifs ont altéré l'image de ce vaccin, à tel point que selon un sondage Odoxa, publié mi-avril, 71% des Français ne feraient pas confiance au vaccin anglo-suédois. C'est pourtant le seul à disposition des pharmaciens et des médecins de ville.

Sortir de la pandémie par une vaccination massive

Pénurie relative, communication gouvernementale délibérément optimiste, défiance du public, on retrouve dans la critique de la stratégie vaccinale les mêmes fondements qui ont prévalu plus tôt sur les pénuries de masques, de lits de réanimation, et de tests PCR... On en oublie au passage la prouesse scientifique et technique qui a consisté à mettre sur le marché une masse de vaccins globalement sûrs, moins d'un an après le séquençage du génome du virus de la COVID 19. L'enjeu est désormais d'accélérer massivement le rythme des vaccinations, en France, mais aussi dans d'autres pays plus largement défavorisés, afin d'éviter sur des territoires mal protégés la prolifération de variants, plus résistants, plus contagieux, plus agressifs.

Il est illusoire, sauf peut-être pour des nations insulaires, d'espérer dresser des barrières sanitaires suffisamment étanches à nos frontières. Pour que nous soyons sauvés, il faut que nous le soyons tous, à l'échelle planétaire !



COVID TRACKER et VITE, MA DOSE ...

Ces deux sites, mis au point par un jeune ingénieur informaticien, apportent des informations régulièrement mises à jour sur la pandémie.

Le premier compile les données de Santé Publique France et les organise sous forme de courbes et de tableaux permettant de visualiser l'évolution de la pandémie, nationalement et par département.

Le second suit, heure par heure, les disponibilités de vaccins sur chaque site de vaccination et permet de prendre rendez-vous pour bénéficier d'une dose non utilisée.

Soulignons que ces deux sites sont totalement gratuits et que Guillaume Rozier, qui les a développés, ne l'a fait que par altruisme. A l'heure où certains s'enrichissent sur la crise sanitaire, un bel exemple de civisme...

A consulter sans modération

<https://vitemadose.fr/>

Communiqué de l'UNRP (UNION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE)

Encore une fois, la Police est touchée de plein fouet !!!

Un individu étranger qui vivait en France, depuis de nombreuses années, a sauvagement assassiné à l'arme blanche une collègue agent administratif du Commissariat de Rambouillet (78), devant l'entrée de l'Hôtel de Police, le vendredi 23 Avril 2021, en début d'après-midi, alors qu'elle ne connaissait apparemment pas son agresseur.

Nous avons déjà vécu ce genre de drame dans notre département lors de la tragédie de Magnanville où nos collègues Jean-Baptiste SALVAINGT et sa compagne Laëtitia SCHNEIDER avaient subi le même sort puis dernièrement avec la mort, à Conflans Sainte Honorine, du professeur Emmanuel PATY, dans des circonstances atroces. Décidément, ce beau département, notre beau département est un vivier pour les terroristes.

Nos collègues actifs doivent être protégés de quelque manière que ce soit et quoi qu'il en coûte.

L'UNRP s'associe à la douleur de la famille et de ses proches, de ses collègues du Commissariat et de tous les policiers de France qui sont véritablement écoeürés, en ces temps vraiment difficiles pour la profession. Mais, ils tiendront et continueront leur travail de protection de toute la population, malgré leur douleur.

Avec toute notre Amitié et notre soutien.

Philippe MOUË,
Président National UNRP

Pourquoi ces propositions ?

La France est, depuis des années, confrontée à une pénurie chronique de médicaments et de produits de soin. Alors que ce domaine était un pôle d'excellence de la recherche et de l'industrie françaises, les externalisations de fabrication, guidées par la recherche de profits à court terme, le manque de moyens consacrés à la recherche, la mainmise des « Big Pharma » sur ce secteur économique, ont conduit à une extrême dépendance de notre pays aux approvisionnements extérieurs. La crise du coronavirus en a fait la cruelle démonstration.



Ce que propose l'UNSA

Pour donner un nouvel élan à la recherche pharmaceutique :

1. Créer une loi de programmation pluriannuelle en santé incluant la politique de recherche.
2. Introduire la participation de l'Etat au capital des start-up et petites entreprises, développant des projets innovants dans le domaine de la santé.
3. Réorienter le crédit d'impôt recherche (CIR) vers les start-up et les petites entreprises innovantes.
4. Améliorer les passerelles et des coopérations public/privé.
5. Améliorer la rémunération des chercheurs et enseignants-chercheurs publics.

Pour redonner plus d'indépendance à la France :

6. Mettre fin à l'hyper concentration dans la production pharmaceutique via l'OMS.
7. Mettre en place une production publique pour certains produits pharmaceutiques dont les brevets sont tombés dans le domaine public

Pour lutter contre les pénuries de médicaments :

8. Publier le décret visant à mettre en place des stocks stratégiques de sécurité équivalents à 4 mois de consommation.
9. Impulser une véritable politique européenne du médicament.

Parce que les grands groupes pharmaceutiques se concentrent sur les productions générant des profits à court terme et font porter les risques de la recherche sur les petites entreprises innovantes...
Parce que Sanofi a démontré sa difficulté à développer un nouveau vaccin contre le coronavirus...
Parce que les chercheurs Français, sous-payés, sont contraints à s'expatrier pour vivre dignement de leur travail...

Parce que nous sommes beaucoup trop dépendants de l'étranger, particulièrement des pays asiatiques, pour des molécules aussi basiques que le paracétamol...

En dix ans, le nombre de médicaments en rupture de stock a été multiplié par 40, passant de 44 en 2008 à 1500 en 2019. Il pourrait atteindre 3200 en 2020.
La question de la sécurité de l'approvisionnement en médicaments ne peut se résoudre au seul niveau national. Il faut faire de la santé une compétence européenne.

Depuis un an, la crise sanitaire a remis en cause le bon fonctionnement de nombreuses instances. C'est le cas des CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie).

Le Secrétariat National de l'UNSA Retraités a souhaité faire le point, avec les militants UNSA Retraités connus, siégeant au titre du premier collège de la formation « Personnes Agées » d'un CDCA.

Dans un premier temps, une brève enquête a été adressée à une trentaine de militants. Nous avons reçu vingt réponses.

Synthèse de l'enquête :

Conformément au décret, les CDCA sont renouvelés, département par département, 3 ans après la date d'installation. La quasi-totalité des départements (97 sur 101) ont procédé à l'installation de leur CDCA au cours de l'année 2017. Ces départements auraient dû renouveler le CDCA au cours de l'année 2020. Ce n'est pas le cas pour tous les départements. D'après notre enquête, quatorze départements sur vingt (soit 70 %) ont procédé à ce renouvellement.

Sur le fonctionnement depuis un an, 14 départements sur 20 ont continué à faire fonctionner le CDCA. A noter que les réunions maintenues concernent essentiellement des séances plénières, et qu'une dizaine de départements ont mis en place des réunions en visio-conférence.

Sur les thèmes abordés, on relève bien évidemment les questions sur lesquelles le CDCA doit émettre un avis : le schéma régional de santé, le rapport d'activité des MDPH, le rapport de la Conférence des Financeurs, le schéma départemental gérontologique...



Dans un deuxième temps, une réunion en visio-conférence s'est tenue le 29 mars, avec 19 militants UNSA Retraités, et 6 membres du Secrétariat National

Le débat a permis de mettre l'accent sur les principales difficultés de fonctionnement des CDCA : manque de volonté des élus du Conseil Départemental de faire vivre cette instance consultative, relations parfois difficiles avec les responsables administratifs du Conseil Départemental, problèmes entre les deux formations « Personnes Agées » et « Personnes Handicapées » qui ont tendance à travailler chacune de leur côté, moyens de fonctionnement insuffisants en particulier non prise en compte des frais de déplacement, mise à disposition d'heures de secrétariat, chichement comptées.

Le débat a permis de revenir sur l'activité des CDCA pendant la crise, et d'approfondir les thèmes indiqués dans l'enquête. Ce riche échange entre militants siégeant dans des CDCA a permis également de faire apparaître des initiatives qui pourraient améliorer le fonctionnement des CDCA.

Nous avons retenu trois initiatives, et nous avons demandé aux militants concernés de nous les exposer en quelques lignes. Vous trouverez ci-contre leurs témoignages.



Dans les CDCA, l'UNSA est impliquée : témoignages.

Hautes Pyrénées

Le CDCA des hautes Pyrénées a mis en place dès son installation en 2017 un bureau commun Personnes Agées et Personnes en Situation de Handicap. Il est composé de 12 personnes : 6 issus de la formation PA et 6 de la formation PSH

Intérêt de cette initiative

1. Un schéma Autonomie transversal

Le bureau commun a été souhaité par la plénière pour être en cohérence sur une vision transversale et globale de l'Autonomie. Le Conseil Départemental ayant lancé une large concertation dès 2016 pour co-construire avec l'ensemble des acteurs du champs du Handicap et des personnes âgées son schéma de l'Autonomie 2017 2022

Ce schéma finalise 24 fiches actions dont la mise en œuvre et l'évaluation sont actuellement suivies par le CDCA.

2. Mise en Place d'une Maison de l'Autonomie

Le Conseil Départemental a également fait le choix de mettre en place une Maison de l'Autonomie. Il a réorganisé tous ses services pour créer un guichet unique PA et PSH devant répondre aux besoins de l'usager partout sur le territoire.

Difficultés rencontrées

Il a fallu tout le premier mandat du CDCA pour arriver à faire fonctionner un bureau commun : nécessité de se connaître et d'appréhender les problématiques dans une vision partagée. Ce qui n'a pas été toujours facile.

Par contre le travail de réflexion sur le P.R.S. a été un temps important de rapprochement de nos analyses puisqu'il décrit deux parcours : vieillissement et handicap.

Suite à donner

Enfin pour ce second mandat une réflexion doit être menée pour mieux faire connaître les dispositifs d'aides proposés aux membres du CDCA des deux formations. Des passerelles doivent être trouvées pour décloisonner les problématiques et dynamiser les énergies.

Jean RODRIGUEZ

Représentant UNSA

Membre du bureau CDCA 65



Correspondants territoriaux : une initiative intéressante du CDCA 79

Le Conseil départemental des Deux-Sèvres, en collaboration avec la Direction départementale de l'ARS a développé un réseau de correspondants territoriaux au sein des Conseils de Vie sociale (CVS) des établissements sanitaires et sociaux.

La mise en place de ces correspondants départementaux, mandatés par le CDCA, a pour objectif de faciliter l'expression des membres du CVS, de partager les informations reçues en faisant connaître les expériences intéressantes et de promouvoir les dispositifs mis en place par les instances départementales concernant l'appui aux personnes en situation de dépendance.

En acceptant ces missions, chaque correspondant départemental a signé une charte définissant son rôle et précisant les « bonnes pratiques » à respecter ; 3 demi-journées de formation lui ont été dispensées.



Une visioconférence a récemment réuni l'ensemble des correspondants, désignés pour la plupart en EHPAD ; un premier bilan très positif a été tiré de cette initiative qui permet des échanges très enrichissants.

Pour de plus amples informations : francoise.def@unsa.org

Val d'Oise: La lettre d'informations du CDCA 95

A l'origine, cette lettre était une initiative très intéressante du CODERPA du Val d'Oise. Elle relatait des initiatives locales, des témoignages de personnalités dans le domaine du soutien aux personnes âgées ainsi que des explications ou commentaires sur des mesures concernant les personnes âgées (tutelle, dispositions de fin de vie, aides matérielles et soignants à domicile, vie en établissement...). Les avancées obtenues auprès des communes qui adhèrent à "la charte du bien vieillir dans le Val d'Oise" étaient valorisées : transports locaux, adaptation des bâtiments et de la voirie, lutte contre l'isolement, loisirs spécifiques...

Désormais, après la création du CDCA 95, cette lettre s'est naturellement ouverte aux personnes en situation de handicap. Chaque lettre est préparée par une commission spécifique : Nouveaux thèmes à inclure, actualités des associations et organismes locaux, informations sur l'accompagnement des personnes fragiles sont décidées en commun avec le Président du CDCA, les services du Conseil Départemental et les membres de cette commission.



Après validation des articles, la maquette est réalisée par le service communication du CD 95. La diffusion est ensuite assurée sous deux formes : Une version électronique est envoyée à tous les organismes concernés (CAS, collectivités locales, associations et tous les établissements accueillant des personnes âgées et/ou handicapées). Elle est insérée sur le site du CD 95 et chaque habitant du département peut s'inscrire pour la recevoir. Une seconde version, en format papier, est également disponible. Elle est principalement diffusée par les membres du CDCA.

Sa publication est, en moyenne, de trois numéros par an.

Elisabeth Auduc

Contribution de la FERPA* à la consultation engagée par l'Union Européenne

En janvier 2021, la commission européenne a publié un livre vert sur le vieillissement. L'objectif est de lancer un vaste débat politique sur le vieillissement afin d'examiner les options envisageables pour anticiper et relever les défis du vieillissement en Europe. (Consultation publique jusqu'au 21 avril 2021)

Ce livre vert aborde les conséquences du vieillissement tant sur le plan personnel que sociétal, ainsi que financier. (voir site : « livre vert vieillissement commission européenne »)

La CES et la FERPA ont été sollicitées pour participer à cette vaste consultation. Un canevas de 17 questions a servi de support aux débats engagés afin de recueillir les remarques, questionnements et propositions.

Les différents pays membres de la FERPA ont apporté leur contribution. Vous pouvez en prendre connaissance sur notre site. (unsa.org, puis cliquer sur le logo de l'UNSA Retraités et « fédération européenne »). En voici quelques rudiments :

La FERPA insiste notamment sur la prévention : permettre aux salariés de pouvoir arriver à la retraite en bonne santé et de pouvoir rester en bonnes conditions physiques et mentales le plus longtemps possible.

Par ailleurs, si l'emploi des seniors reste une problématique

commune à tous les pays européens, il ne doit pas se régler par un allongement de l'âge de départ à la retraite. D'autant que le prolongement de l'âge de départ risque de pénaliser l'accès des jeunes au marché du travail, une transition par le tutorat est préconisée.

Les retraités ne doivent pas être exclus de l'accès aux nouvelles technologies, la formation ne s'arrête pas forcément au passage à la retraite.

L'écart des rémunérations et par conséquent des pensions entre les femmes et les hommes reste beaucoup trop important. Les périodes d'interruptions de carrière pour des obligations familiales doivent être prises en compte pour le calcul de la retraite.

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées, les transports, les logements, les infrastructures publiques, etc... doivent être adaptés.

Un minimum de pension doit être établi (en référence de chaque PIB) comme un minimum de salaire. Les retraites doivent être revalorisées au minimum sur le taux d'inflation, voire en fonction de la progression salariale, si cela reste plus avantageux.

Mais ces quelques pistes ne sont pas exhaustives.

*Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées

Vie de l'Unsa



Élections TPE, nouveau succès de l'UNSA

Dans un contexte difficile, marqué par une très faible participation, l'UNSA est la seule organisation syndicale à progresser à la fois en pourcentage et en nombre de voix.

Nationalement, avec 15.89% des suffrages exprimés, elle se hisse à la troisième place derrière la CGT (26.31%) et la CFDT (16.46%) qu'elle talonne. En deux scrutins TPE, l'UNSA aura presque multiplié par trois son score.

Même s'il est modeste, en nombre de voix obtenues, ce résultat témoigne de l'implantation croissante de l'UNSA dans le paysage syndical français. Elle devrait devenir la cinquième organisation syndicale représentative des salariés, public et privé confondus.

Ces bons résultats aux élections TPE sont le fruit d'un engagement militant fort, mais aussi la récompense de l'attention portée par l'UNSA aux problèmes spécifiques des salariés de ce secteur, avec son syndicat de services (UNSA TPE) et son réseau d'aide et de soutien de proximité (les Z'aideurs).

Au-delà de la période électorale, ce travail va se poursuivre en direction des travailleurs des petites entreprises, pour n'en laisser aucun au bord de la route, dans une période où ils sont plus exposés encore que d'autres aux risques résultant de la pandémie et de la crise économique.

Fin de vie dans la dignité, débat au cœur de l'actualité ...

Cinq ans après la loi Claeys Leonetti, un nouveau texte de loi sur la fin de vie a été examiné le 7 avril par l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi du député Olivier Falorni (Libertés et Territoires) visait à créer un droit à "une fin de vie libre et choisie" pour les personnes souffrant d'une pathologie incurable.

Même si elle a été repoussée, cette proposition de loi, attire l'attention sur les limites de la loi Claeys Léonetti autorisant la sédation profonde.

Ce débat traverse aujourd'hui les sociétés européennes. Après les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, l'Espagne vient de légaliser l'euthanasie. La question est en débat au Portugal.

Selon un sondage Ipsos de 2019, 36 % des Français estiment qu'ils devraient avoir le droit à l'euthanasie quel que soit leur état de santé et 60% estiment que le droit à l'euthanasie devrait être encadré et possible uniquement en cas de souffrances graves et incurables. Soit 96% des Français favorables à l'euthanasie.

L'UNSA est favorable aux évolutions législatives permettant de donner, par la loi, la possibilité pour chacune et chacun de choisir comment il ou elle souhaite clore le chapitre de sa vie.

Nous publions ci-contre la position de l'UNSA Retraités définie à notre congrès de 2018.

Cette question est à la fois complexe et sensible, il nous semble utile de recueillir l'avis de nos adhérents qui souhaiteraient apporter une contribution à ce débat. N'hésitez pas à nous transmettre vos réflexions.

La position de l'UNSA Retraités

Pour une fin de vie digne et apaisée, l'UNSA Retraités demande :

- le développement de services de soins palliatifs sur l'ensemble du territoire, en établissement ou à domicile,
- des campagnes d'information pour faire connaître le dispositif des directives anticipées,
- le respect, par l'équipe médicale, de la volonté du malade précédemment exprimée dans ces directives
- l'application du droit à la sédation profonde jusqu'au décès.

Compte tenu des évolutions constantes chez nos voisins européens, la loi doit progresser afin que toute personne en phase avancée ou terminale puisse, conformément à ses souhaits exprimés dans les directives anticipées, bénéficier d'une assistance médicalisée active à mourir.

Aides publiques aux entreprises : vite une loi !

La mission d'information parlementaire commune (assemblée nationale et sénat) sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises a rendu son rapport. Pour l'UNSA, qui a été auditionnée, les propositions vont dans le bon sens en abordant les nécessaires engagements écologiques, sociétaux et économiques. Reste au gouvernement à les concrétiser dans une loi.

Pour l'UNSA, il faut par principe que toute aide publique soit conditionnée à des engagements négociés dans le cadre du dialogue social d'entreprise ou de branche.

Si le rapport fait un pas en proposant de consulter le CSE (Comité Social et Economique) sur certaines conditionnalités, il faut aller plus loin.

En effet, le CSE doit pouvoir être consulté également sur l'ensemble des conditionnalités. Cela participe de la qualité du dialogue social, de sa transparence, de l'implication de tous les acteurs pour suivre les résultats, c'est-à-dire évaluer l'utilisation et l'utilité des aides publiques aux entreprises.



L'UNSA salue également la proposition consistant à définir, à travers le dialogue social, un plan de transition écologique à l'échelle de l'entreprise, du secteur et des branches, dans l'objectif de respecter une trajectoire compatible avec la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Par ailleurs, le fait de conditionner les aides publiques au respect de l'égalité professionnelle répond à une revendication de l'UNSA, eu égard notamment aux manquements de certaines entreprises, pointés à travers le bilan de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Enfin, l'UNSA approuve la volonté d'empêcher l'augmentation des salaires des dirigeants (part fixe et part variable) pour les entreprises qui bénéficient d'aides publiques visant au maintien de leur existence.

Pour l'UNSA, il est nécessaire que les propositions de la mission soient rapidement concrétisées dans une loi.

L'étiquetage nutritionnel : une obligation.

La composition nutritionnelle d'un produit est obligatoire depuis le 13 décembre 2016. Elle vise à permettre aux consommateurs de comparer les denrées entre elles et à choisir les aliments adaptés.

Les informations données doivent être exprimées pour 100 gr ou 100 ml et parfois par portion.

Sont obligatoires les indications suivantes : la valeur énergétique, les quantités de matières grasses dont les acides gras saturés, les glucides dont les sucres, les protéines et le sel. Ces indications doivent apparaître ensemble dans un tableau lisible placé sur l'emballage. Faute de place suffisante, les informations sont présentées sous forme linéaire.

Les informations nutritionnelles obligatoires peuvent être accompagnées, sur une base volontaire, d'informations complémentaires. Ces dernières ne peuvent être ajoutées en aucun cas au détriment de l'espace réservé à l'information obligatoire.

Pour protéger notre santé, les nutritionnistes recommandent de choisir les produits ayant les taux les plus faibles de matières grasses, d'acides gras saturés, de sucre et de sel pour 100 gr ou 100 ml.

Nutriscore : Comment ça marche ?

Ce logo placé à l'avant des emballages a pour but d'informer les consommateurs sur la qualité nutritionnelle des produits alimentaires.

Le score est calculé à partir d'un algorithme qui prend en compte les nutriments et aliments :

- **à favoriser** : fibres, protéines, fruits et légumes,
- **à limiter** : acides gras saturés, sucre, sel, car leur consommation peut nuire à la santé.

Le score le plus faible est le meilleur, représenté par le A vert foncé. Le logo Nutri-score repose sur 5 codes couleurs, du vert foncé au rouge et comme pour l'étiquette énergie des produits électroménager, sur 5 lettres de A à E.

Les produits étiquetés A et B (vert foncé ou vert clair) sont les plus équilibrés et peuvent être consommés très régulièrement.

Les produits portant les codes jaunes ou orange (C et D), doivent être sélectionnés par défaut et consommés modérément.

Quant aux produits codés en rouge (code E), autant dire qu'ils relèvent de la malbouffe. A laisser de côté, sauf pour les victimes d'addictions coupables au sucre, à l'huile de palme et autres additifs chimiques, exhausteurs de goût ou conservateurs de tout poil !

L'objectif de Nutri-score est simple : rendre plus lisible et compréhensible l'étiquetage nutritionnel pour le consommateur lorsqu'il fait ses courses.

Les limites du système :

Ce codage n'a rien d'obligatoire et repose sur la seule bonne volonté des industriels de l'agro-alimentaire. Mais l'information nutritionnelle est peut-être un critère de choix au même titre que le prix, la marque, la présentation ou le goût.

Accompagnée de la lecture d'étiquettes, la référence au nutri-score est un outil pédagogique pour guider l'éducation à l'hygiène alimentaire des plus jeunes.

Grands-parents, pensez-y !

Que ce soit pour notre santé, mais aussi pour notre planète, il est utile de prendre garde aux produits de consommation que nous achetons. Outre les informations obligatoires (provenance, ingrédients, qualité nutritionnelle...), il n'est pas toujours facile de s'y retrouver et nous ne prenons pas toujours le temps de décortiquer les étiquettes. Des applications, téléchargeables sur Smartphone, se donnent comme objet d'éclairer le consommateur. Nous en présentons ci-dessous quelques-unes susceptibles de vous aider.

* YUKA

* KWALITO

Ces applications sont françaises, 100% indépendantes et sans publicité.

Pour Yuka, son financement se réalise surtout par certaines ventes accessoires (version payante, livre, calendrier, etc...)

L'utilisation de ces applications est assez simple. Il est nécessaire d'avoir du réseau (pas toujours évident à l'intérieur de certaines grandes surfaces). Il ne faut pas s'arrêter à la note du produit affiché, mais aussi consulter les qualités et les défauts qu'indique l'application avant de se prononcer sur le produit. Il n'y a pas d'information sur la qualité nutritionnelle.

L'application Kwalito permet de paramétrer un régime spécifique mais il y a obligation de créer un compte.

* SCAN EAT

L'inventeur de cette application a remporté le 1^{er} prix du concours « Green Tech Écoles » et sera donc financé par une bourse de 150 000 €.

Ses travaux débouchent sur un spectromètre infrarouge pour détecter si des aliments contiennent des pesticides.

Pas besoin d'inscription, affichage d'un nutriscore.

* OPEN FOOD FACTS

* BUYORNOT

Ces applications sont françaises, associatives (loi 1901) donc sans but lucratif.

Leurs financements se font essentiellement par des dons citoyens.

Le citoyen est contributeur et invité à participer. Environ 800 000 produits sont référencés avec la qualité nutritionnelle. Pas d'explication sur les additifs, toutefois, pas besoin de connexion.

Ces applications servent de base de données à d'autres applications.

* Y'A QUOI DEDANS

* CADDIE EQUILIBRE

Ces applications dépendantes de google ne semblent pas toujours objectives sur l'analyse de certains produits. La comparaison sur des mêmes produits entre Yuka ou Kwalito et ces applications fait apparaître de très grosses différences. Y'a quoi dedans et Caddie équilibré paraissent moins sévères sur certains produits.